

Commission de la Justice

Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2024

Ordre du jour :

1. 8444 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 et modifiant :
 - 1° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 2° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 3° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
 - 4° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
 - 5° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 6° la loi modifiée du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014 ;
 - 7° la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable ;
 - 8° la loi du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement ;
 - 9° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ;
 - 10° la loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures ;
 - 11° la loi modifiée du 21 novembre 1984 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975 ;
 - 12° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
 - 13° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
 - 14° la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles ;
 - 15° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.
- et abrogeant :
 - 1° la loi modifiée du 24 juillet 2020 visant à mettre en place un fonds de relance et de solidarité et un régime d'aides en faveur de certaines entreprises ;
 - 2° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines

entreprises

- Rapporteur : Madame Corinne Cahen

- Examen du volet « Justice »

8445 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028

- Rapporteur : Madame Corinne Cahen

- Examen du volet « Justice »

2. 8393 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2023)

- Rapporteur : Madame Claire Delcourt

- Présentation et adoption d'une prise de position

3. Divers

*

Présents : M. Dan Biancalana, M. Alex Donnersbach, M. Dan Hardy, Mme Carole Hartmann, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, M. Charel Weiler, Mme Stéphanie Weydert

Mme Elisabeth Margue, Ministre de la Justice

M. Pit Bouché, M. Gil Goebbels, M. Yves Kohn, Mme Nadine Marchal, du Ministère de la Justice

Mme Christine Fixmer, du groupe parlementaire DP

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Marc Goergen, M. Laurent Zeimet

M. Marc Baum, observateur délégué

Mme Corinne Cahen, Rapporteur des projets de loi n^{os} 8444 et 8445

Mme Claire Delcourt, Rapporteur du débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (doc. parl. n° 8393)

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Président de la Commission

*

1. **8444 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 et modifiant :**

**1° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
2° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;**

- 3° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
- 4° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
- 5° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
- 6° la loi modifiée du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014 ;
- 7° la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable ;
- 8° la loi du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement ;
- 9° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ;
- 10° la loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures ;
- 11° la loi modifiée du 21 novembre 1984 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975 ;
- 12° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
- 13° la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
- 14° la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles ;
- 15° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État. et abrogeant :
- 1° la loi modifiée du 24 juillet 2020 visant à mettre en place un fonds de relance et de solidarité et un régime d'aides en faveur de certaines entreprises ;
- 2° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines entreprises

8445 **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028**

Examen du volet « Justice »

Mme Elisabeth Margue (Ministre de la Justice, CSV) présente les grandes lignes¹ du volet « Justice » du budget de l'Etat pour l'exercice 2025. Ce budget englobe un total de 346,3 millions d'euros, ce qui représente 1,18% des dépenses de l'Etat luxembourgeois. Comme c'était déjà le cas dans les exercices budgétaires précédents, les frais de personnel représentent les deux tiers du budget du ministère de la Justice et des juridictions. L'accroissement de 7,57 % des frais de personnel par rapport à l'année 2024 s'explique par les indexations de salaires qui ont eu lieu au fil de l'année dernière.

¹ N.B. Pour une présentation détaillée des chiffres et priorités budgétaires, le lecteur est renvoyé aux annexes du présent procès-verbal.

A noter que les frais liés à la digitalisation ont connus également une augmentation. Cet accroissement s'explique par le développement et la mise en place d'outils informatiques nouveaux.

L'assistance judiciaires partielle, qui a été adoptée par la Chambre des Députés en 2023, commence à gagner en visibilité et il y a lieu de relever un accroissement du nombre de demandes pour bénéficier de cette assistance.

Parmi les priorités pour budgétaires de l'année 2025, il y a lieu de relever

- le renforcement des effectifs au sein de la magistrature ;
- l'accélération de la digitalisation de la justice ;
- la mise en place d'un droit pénal des mineurs et d'une réforme des droits des mineurs victimes et témoins dans le cadre d'une procédure pénale ;
- la réforme du Code civil visant dans une première phase à réformer la prescription.

Echange de vues

- ❖ M. Laurent Mosar (Président, CSV) renvoie à la quotité de travail des magistrats et se demande si un magistrat bénéficiant d'un poste à temps complet peut réduire progressivement son temps de travail. L'orateur renvoie à un cas individuel qui lui a été relaté par un magistrat, qui a souhaité réduire son temps de travail pour des raisons de santé, respectivement bénéficier d'une retraite progressive et travailler à temps partiel. Or, cette demande lui a été refusée par sa hiérarchie de sorte qu'il se pose la question sous quelles conditions les magistrats puissent recourir à des mécanismes leur permettant de réduire leur temps de travail.

De plus, il serait envisageable de combler partiellement le manque de magistrats par le recours à des magistrats retraités, bénéficiant d'une grande expérience professionnelle, si la loi permettait d'employer ces derniers.

Mme Paulette Lenert (LSAP) renvoie à son expérience professionnelle en tant que magistrat et signale que la loi autorise à un magistrat de réduire son temps de travail, respectivement de bénéficier sous certaines conditions d'une retraite progressive. Durant sa carrière professionnelle, certains de ses collègues ont bénéficié d'une réduction de leur temps de travail en exerçant une tâche à temps partiel, alors que d'autres se sont vus refusés leur demande par leurs supérieurs hiérarchiques.

Mme Elisabeth Margue (Ministre de la Justice, CSV) confirme que la loi autorise un magistrat à introduire une demande pour réduire sa quotité de travail. Il y a lieu de noter que depuis la mise en place du Conseil national de la justice, il incombe à cet organe institutionnel d'accorder ou de refuser des demandes portant sur une réduction du temps de travail introduites par un magistrat. Ainsi, le ministère n'a pas de statistiques ou d'informations supplémentaires sur ce sujet. Comme les membres de la Commission de la Justice ont exprimé le souhait de rencontrer les représentants du Conseil national de la justice, ils pourront poser la question directement à ces derniers.

Quant à l'idée de recruter des magistrats retraités pour combler temporairement un manque d'effectifs au sein de la magistrature, celle-ci figure dans l'accord de coalition. Lors de réunions de travail avec les représentants de la magistrature, la piste de réflexion d'affecter temporairement de tels magistrats retraités aux justices de paix, en cas de manque d'effectifs, a été abordée. Les représentants du pouvoir judiciaire ont cependant souligné que les justices de paix ne souffrent aucunement d'un manque d'effectifs et que des postes de juges de paix sont très convoités par les magistrats actuellement en service, de sorte qu'il convient de continuer à mener cette réflexion ensemble avec les acteurs concernés.

- ❖ Mme Sam Tanson (déi gréng) souhaite avoir des informations additionnelles sur l'application de la loi du 7 août 2023² portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat. La loi précitée a mis en place la faculté pour le justiciable de recourir à une assistance judiciaire partielle. Avant l'adoption de cette loi, certains magistrats ont exprimé leur préoccupation qu'une telle réforme puisse conduire à un encombrement des justices de paix. De plus, certaines voix critiques se sont focalisées sur les honoraires facturés par les avocats pour les prestations fournies qui ne sont pas couvertes par l'assistance judiciaire, et ont exprimé leur préoccupation que les justiciables ayant un revenu modeste ne pourraient pas régler ces honoraires.

Quant à la location d'immeubles par le ministère, l'oratrice souhaite avoir des informations supplémentaires sur les locaux loués.

Quant à la construction d'un centre pénitentiaire pour mineurs, l'oratrice souhaite savoir quand est-ce que cet immeuble peut être construit. Dans un même ordre d'idées, il convient de s'interroger sur l'avancement des plans de restructuration du centre pénitentiaire de Luxembourg.

Quant à la réforme du régime des tutelles, l'oratrice se demande si le Gouvernement entend réformer cette matière complexe du droit et quand est-ce qu'un projet de loi y relatif sera présenté à la Chambre des Députés.

Mme Elisabeth Margue (Ministre de la Justice, CSV) explique quant à la loi prémentionnée que les justices de paix et les barreaux sont globalement satisfaits de l'application de celle-ci. Une évaluation avec les acteurs concernés est prévue ultérieurement, une fois qu'un certain recul permet d'apprécier les effets de la loi précitée sur le fonctionnement de la justice.

En ce qui concerne la construction d'un centre pénitentiaire pour mineurs, Mme la Ministre précise que la planification des travaux de construction est en cours. Il est prévu de présenter et d'adopter un projet de loi portant financement de ce centre pénitentiaire au cours de l'année 2026. Les travaux de construction pourraient être achevés en 2028. L'oratrice signale qu'elle aurait préféré que les travaux de construction aient démarré déjà afin de finaliser ce projet important or les contraintes administratives et légales y relatives doivent être prises en compte.

Quant à la rénovation du centre pénitentiaire de Luxembourg, l'oratrice précise qu'un premier devis des corps de métiers a été jugé inacceptable par le Gouvernement, en raison des coûts jugés trop élevés. Il est prévu de revoir ce devis et de trouver un accord avec les entreprises de construction pour les travaux à réaliser et sur les coûts de ces travaux.

En ce qui concerne les locaux à disposition du ministère, il convient de signaler que le ministère occupera finalement une grande partie du centre administratif Pierre Werner, sis au Kirchberg. A noter que les prix des loyers ont augmenté au fil des dernières années et que le poste budgétaire relatif à la location de surfaces bureautiques comprend également les frais d'entretien de l'immeuble.

² Loi du 7 août 2023 portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37 - 1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.
Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A542 du 23/08/2023

Quant à la réforme du régime des tutelles, il est précisé qu'un groupe de travail composé entre des juristes du ministère et des magistrats spécialisés en droit civil afin d'élaborer des propositions de texte qui pourront déboucher sur un projet de loi.

Plusieurs Députés soulignent qu'ils soutiennent une adoption rapide de cette loi de financement et qu'ils ne s'opposent aucunement à adopter une telle loi avant l'année 2026.

- ❖ Mme Stéphanie Weydert (CSV) renvoie au programme de transition entre la vie en prison et la vie en société qui figure dans le budget du ministère de la Justice. L'oratrice souhaite avoir davantage d'informations sur le fonctionnement de cette mesure.

Mme Elisabeth Marque (Ministre de la Justice, CSV) explique que la priorité des travaux porte sur la réintégration sociale des détenus. Il met l'accent sur la recherche d'un logement pour ces derniers, une fois que ceux-ci sont libérés d'une peine d'emprisonnement. Il a été initialement prévu de fixer une durée d'application de deux ans pour ce projet, et au final, il a été décidé de prolonger la durée d'application à trois ans afin d'évaluer l'application de ce programme.

- ❖ M. Dan Biancalana (LSAP) constate que le budget relatif au recrutement des agents pénitentiaires sera augmenté dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'année 2025. Il se pose la question quels profils de candidats sont recherchés par les responsables de l'administration pénitentiaire.

Mme Elisabeth Marque (Ministre de la Justice, CSV) explique qu'il a été procédé au niveau de la rémunération du personnel à un regroupement d'articles et que la plupart des recrutements ont été effectués en 2024. Quant aux montants figurant dans le budget, il convient de signaler que ces montants émanent du ministère de la Fonction publique, qui procède à une modulation des carrières des agents et transmet les montants.

- ❖ M. Alex Donnersbach (CSV) renvoie au projet de loi n°7958, portant sur une réforme du stage judiciaire. L'orateur souhaite savoir si Mme la Ministre de la Justice entend continuer les travaux parlementaires y relatifs.

Mme Elisabeth Marque (Ministre de la Justice, CSV) confirme que les travaux parlementaires en lien avec le projet de loi prémentionné seront continués par le gouvernement actuel. Il est aussi proposé de maintenir la mise en place d'un examen d'entrée aux cours complémentaires en droit luxembourgeois. A noter que le Conseil d'Etat s'est opposé formellement à plusieurs dispositions dudit projet de loi, et il convient d'amender celui-ci en concertation avec les milieux professionnels du droit.

*

2. 8393 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2023)

Présentation et adoption d'une prise de position

La proposition de prise de position ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la Commission de la Justice.

Vote

La proposition de prise de position recueille l'accord unanime des membres de la Commission de la Justice.

*

3. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact



**Commission parlementaire de la Justice
Présentation du budget pour l'exercice 2025
et de la programmation financière pluriannuelle 2025-2028**

Ministère de la Justice

(24 octobre 2024)

Madame Elisabeth Margue, Ministre de la Justice



Evolution des crédits du Ministère de la Justice pour l'exercice 2025

Le total du budget du ministère de la Justice passe de 321,9 millions d'euros à **346,3** millions d'euros, ce qui représente une augmentation de **+7,57%**. Il s'agit de **1,18 %** du total du budget de l'Etat.

Les augmentations des dépenses sont principalement dues aux rémunérations du personnel, à la progression des frais de justice, ainsi qu'aux frais d'entretien et d'exploitation et aux locations d'immeubles (agrandissement du parc immobilier). S'y ajoute à partir de l'exercice 2025 l'inscription des nouveaux recrutements (*numerus clausus*) dans la section du département ministériel (dépenses qui dans le passé figuraient au budget du département de la Fonction publique).

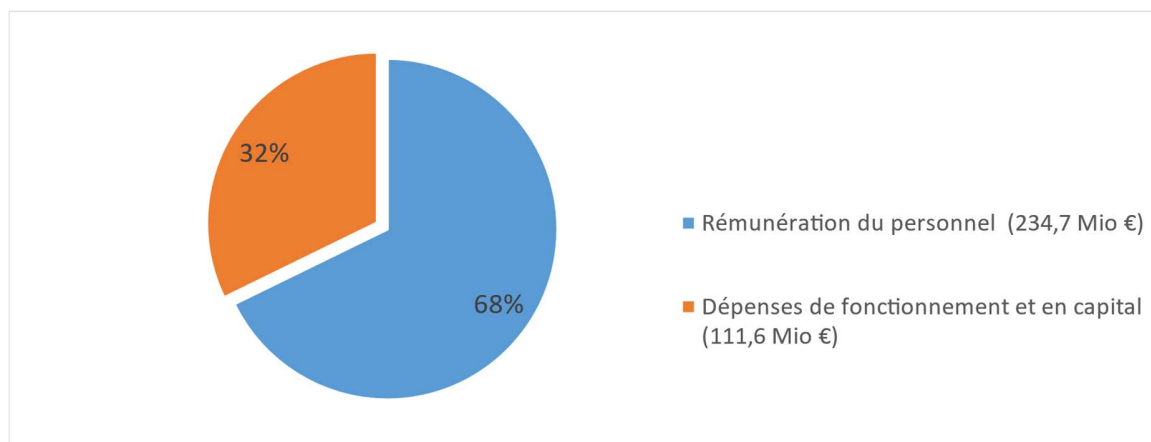
Bien que l'adaptation de l'outil informatique JU-CHA dans le cadre du projet POLIS ait déjà été prévue dans la programmation financière pluriannuelle 2024-2027 (**27,2 millions d'euros en total pour le projet**), il convient d'indiquer qu'à partir de 2025 une certaine montée en puissance du projet est à prévoir. Ce point se remarque notamment au niveau de la **progression des dépenses d'investissement**, lesquelles **progressent globalement de quelque 34,6% entre 2024 et 2025**.



Les effectifs en personnel sont estimés à 1.869,9 ETP en été 2024, pour lesquels des rémunérations accusent un coût annuel de **234,7 millions d'euros**. Cela représente 67,78% du total des dépenses du ministère de la Justice. Le reste des dépenses s'élève à **111,6 millions d'euros**, soit 32,22 % du total.

La progression des dépenses au budget pluriannuel reste modérée avec toutefois une plus forte progression entre 2024 et 2025, laquelle est de l'ordre de 7,57%. Les années d'après elle se situe entre 1,04% et 3,18%.

Les dépenses en personnel face aux dépenses de fonctionnement et en capital



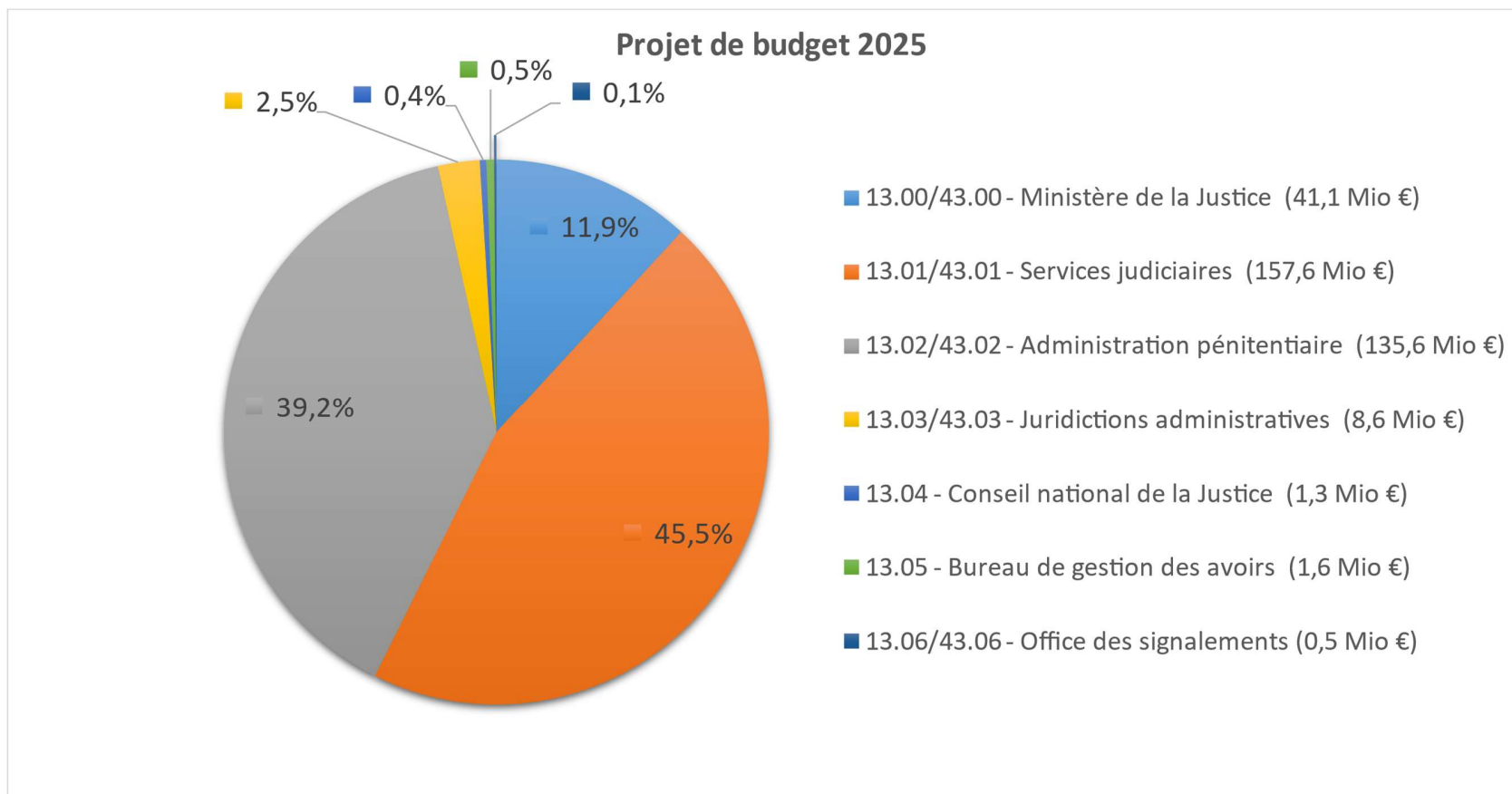


Détails par section

	Salaires	Dépenses de fonction- nement et en capital	Total Budget 2025	Part des salaires
13.00/43.00 - Ministère de la Justice	16 403 357	24 656 487	41 059 844	39.95%
13.01/43.01 - Services judiciaires	122 313 706	35 287 497	157 601 203	77.61%
13.02/43.02 - Administration pénitentiaire	85 515 266	50 121 775	135 637 041	63.05%
13.03/43.03 - Juridictions administratives	8 299 177	285 042	8 584 219	96.68%
13.04 - Conseil national de la Justice	600 526	728 313	1 328 839	45.19%
13.05 - Bureau de gestion des avoirs	1 178 360	399 700	1 578 060	74.67%
13.06/43.06 - Office des signalements	384 010	102 530	486 540	78.93%
Totaux :	234 694 402	111 581 344	346 275 746	67.78%



Résumé du budget 2025 selon les sections :





Comme pour les dépenses prévues pour l'exercice 2024, l'évolution des crédits budgétaires du ministère de la Justice pour 2025 témoigne de la volonté de moderniser et de rendre la justice de notre pays plus efficace, plus rapide et plus accessible pour les justiciables.



Priorités budgétaires pour l'exercice 2025

L'évolution des crédits budgétaires du ministère de la Justice témoigne notamment de la volonté d'assurer que la justice puisse travailler de façon plus rapide et plus efficace.

Ainsi, pour faire face à l'augmentation constante du nombre de dossiers, **il est nécessaire de renforcer les effectifs au sein de la magistrature** et de remédier à la pénurie de personnel. Le plan de recrutement pluriannuel et le projet de loi 8299B portant création d'un pool de réserve prévoient ainsi la création de 194 postes supplémentaires de magistrats d'ici 2029. Cette augmentation doit évidemment être accompagnée d'un recrutement adapté du personnel encadrant. Afin de promouvoir le recrutement des talents nécessaires au sein de la magistrature, le ministère de la Justice mettra à l'étude, comme prévu dans l'accord de coalition, des modèles attractifs et valorisants de « passerelle », permettant de recruter des spécialistes en droit. Une réforme de la loi sur les attachés de justice déposée en 2024 élargira les conditions d'accès à l'examen et de l'admission sur dossier.

Dans le même but d'accélérer le travail, la digitalisation de la justice est poursuivie et les procédures continuent à être modernisées et simplifiées. Dans le cadre du programme « Paperless Justice », qui couvre un ensemble de projets ayant pour objectif la digitalisation des échanges entre autorités judiciaires, le développement du logiciel d'exploitation de la chaîne civile va notamment entrer en production fin 2024, début 2025. La gestion électronique des documents continuera à être développée sur base d'une solution HIVE, dont la soumission publique sera lancée dans les prochaines semaines. Au niveau de la chaîne pénale, la refonte de l'application informatique JUCHA a débuté. Ce projet se poursuivra sur plusieurs années.



Un accent additionnel est mis sur l'amélioration de l'accessibilité de la justice au justiciable. L'accès à la justice est fondamental au bon fonctionnement de l'Etat de droit. Voilà pourquoi une réforme de l'assistance judiciaire est entrée en vigueur en février 2024. En fonction de leurs revenus, les personnes ont maintenant droit soit à l'assistance judiciaire complète soit à une assistance judiciaire partielle. L'objectif de la réforme était d'ouvrir le bénéfice de l'assistance judiciaire à un plus grand nombre de personnes, ce qui a évidemment une incidence sur le budget.

La procédure législative relative aux projets de loi 7991 (introduction d'une procédure pénale pour mineurs) et 7992 (droits des mineurs victimes et témoins dans le cadre d'une procédure pénale) se poursuivra, le Conseil d'Etat ayant rendu son avis en juin 2023, respectivement en juillet 2023. **Des amendements sont en cours de préparation et seront encore déposés en 2024.** Il convient de signaler que le projet de loi 7991 aura une incidence sur le budget au titre d'un renforcement en personnel pour le Service central d'assistance sociale (SCAS) en vue de la mise en place du futur « service de droit pénal pour mineurs » et la mise en place d'un nouveau centre pénitentiaire pour mineurs.

Une autre priorité du ministère de la Justice est de réaliser les réformes du Code civil pour mieux encadrer notre société pluraliste et moderne. Afin de prendre en compte l'évolution de notre société, l'objectif a été fixé en 2021 de moderniser le Code civil par étapes. Des travaux pour moderniser les délais de prescriptions, le droit des obligations et des contrats sont effectués en collaboration avec l'Université de Luxembourg. Ainsi, la modernisation du droit des obligations est un projet s'étalant jusqu'en 2026. Dans cet ordre d'idées, des crédits ont été inscrits au projet de budget.

13.00 — Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
13 — MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 13.00 — Justice					
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel.....	12.958.008	14.790.960	16.403.357
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 14.649.648			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 264.772			
		3) Charges sociales patronales 1.202.743			
		4) Allocations de repas 286.194			
		<u>Total..... 16.403.357</u>			
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.439	2.475	5.150
11.310 (11.00)	03.10	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	6.506.762
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	1.273	2.990	30.600
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	9.530	26.824	21.787
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	247.463	200.000	200.000
		<u>Détail:</u>			
		1) A l'intérieur 1.000			
		2) A l'étranger 199.000			
		<u>Total..... 200.000</u>			
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	683	2.100	2.170
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.164	132.000	75.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 75.000			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, gardiennage, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.175	36.700	125.900

13.00 — Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	660.854	1.085.488	1.100.000
12.130 (12.16)	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.183	170.000	—
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	48.950	155.000	175.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers 175.000			
12.190 (12.30)	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	628.657	500.000	550.000
12.191 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.487	46.050	81.050
12.230 (12.00)	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.729	215.000	65.000
12.260 (12.30)	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	89.612	114.000	118.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Bibliothèque 93.000			
		1230 Frais de bureau, achats de biens et services spécifiques 25.000			
		Total 118.000			
12.300 (12.30)	13.90	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	8.672.494	9.539.743
12.303 (12.30)	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290.000	290.000	290.000
12.305 (12.30)	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.310 (12.30)	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	351.237	400.000	400.000

13.00 — Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.311 (11.12)	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.909	136.425	136.425
33.000 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.468.800	1.913.054
33.001 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158.225	171.299	181.625
33.002 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement de la médiation civile et commerciale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	150.000
33.010 (31.00)	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales	2.000	26.676	8.000
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	3.000	3.000	3.000
33.012 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais des Organisations œuvrant dans le domaine des droits humains au Luxembourg	75.000	75.000	75.000
33.013 (33.00)	13.90	Subsides pour appel à projets - Accès à la culture	14.818	15.000	15.000
33.090 (33.00)	13.90	Programme de transition entre la vie en prison et la vie en société. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235.876	297.915	316.846
34.050 (11.00)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.162.800	1.200.000	1.200.000
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	—	4.500	4.500
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	968.587	500.000	800.000
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	107.000	51.600	50.300
41.010 (41.40)	13.90	Remboursement des frais de fonctionnement du registre national des identifiants numériques d'entreprise « ReGINE » au GIE LBR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	14.379	—

13.00 — Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	6.832	90
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	—	3.970	—
12.630 (12.16)	13.90	Frais de publication	—	1.241	—
12.730 (12.00)	13.90	Frais de représentation	—	40.125	—
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	—	285
12.800 (12.30)	13.90	Assistance judiciaire	—	2.055	—
12.810 (12.30)	13.90	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire	24.500	1.350	—
33.500 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch.....	2.778	143.380	—
34.550 (11.00)	13.90	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	4.050	4.500	8.100
Total de la section 13.00			18.351.987	31.160.328	41.051.844
Section 13.01 — Services judiciaires					
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel.....	104.552.848	116.911.199	122.313.706
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....		111.494.065			
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération		813.043			
3) Charges sociales patronales.....		7.862.071			
4) Allocations de repas		2.144.527			
Total.....		122.313.706			
11.080 (12.00)	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif)	80	800	1.000
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	102.840	434.000	602.312
11.133 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000	—
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	12.962	28.058	47.758

13.01 — Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.760	26.000	—
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.785.144	5.277.060	5.306.125
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	35.742	40.000	45.000
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	387.306	63.200	289.240
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	45.998	48.900	55.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances	5.000		
		2) Carburants et lubrifiants	20.000		
		3) Réparation et entretien	30.000		
		Total	55.000		
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.422.424	2.274.390	2.481.762
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux	2.363.956		
		2) Frais téléphoniques	117.806		
		Total	2.481.762		
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	219.936	300.000	500.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	36.155
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	113.164	195.000	169.928
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.426	138.400	723.102
12.260 (12.30)	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	644.837	732.807	785.080
		<u>Détail:</u>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection	25.825		
		1204 Frais de bureau	717.935		

13.01 — Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
		<i>1206 Location et entretien des installations de télécommunications..... 41.320</i> <i>Total..... 785.080</i>			
12.270 (12.30)	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.818.935	3.074.359	4.456.704
		<u>Détail:</u> <i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien 2.138.630</i> <i>1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques..... 2.318.074</i> <i>Total..... 4.456.704</i>			
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.447.439	13.780.198	14.991.335
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	1.437	10.000	10.000
12.302 (12.30)	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	137.588	228.000	229.326
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.024.214	—	—
12.320 (12.30)	13.90	Confection des tables décennales des actes de l'état civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.915	15.000	19.000
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	14.570	17.000	17.000
12.335 (12.30)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.762	26.000	21.000
33.000 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif)	909.437	—	—
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve.....	115.630	125.000	125.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse.....	79.987	80.000	90.000
34.092 (34.49)	13.90	Programme d'aide aux mineurs tombant sous le régime de la justice pénale. (Crédit non limitatif)	—	20.000	60.000

13.01 — Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
35.060 (35.00)	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	18.934	22.500	42.500
43.030 (43.51)	13.90	Participation de l'Etat aux travaux d'aménagement d'une unité légiste au crématoire de Hamm. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	186.462
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	—	113	183.176
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers 183.176			
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	—	126	1.560
12.501 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiateurs	3.136	1.686	—
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.257	30	222
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	1.556	2.442	60
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	6	—
12.800 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales	219.866	612.033	68.390
12.830 (12.30)	13.90	Exécution du régime des peines de substitution; frais d'organisation des travaux d'intérêt général	498	974	—
33.501 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative	—	7.242	—
		Total de la section 13.01	140.190.628	144.494.523	153.857.903
		Section 13.02 — Administration pénitentiaire			
11.005 (11.11)	03.30	Rémunération du personnel	77.657.706	85.042.085	85.515.266
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 75.518.986			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			
		2.937.417			
		3) Charges sociales patronales..... 5.004.423			
		4) Allocations de repas			
		2.054.440			
		Total..... 85.515.266			

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
11.080 (11.31)	13.90	Direction: Frais médicaux. (Crédit non limitatif)	560	400	2.000
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	700	700	900
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 300			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 300			
		3) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff..... 300			
		<u>Total..... 900</u>			
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service.....	36.906	68.000	70.000
11.130 (11.12)	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Indemnités pour services extraordinaires	18.585	35.000	30.000
12.000 (12.15)	03.30	Direction: Indemnités pour services de tiers.....	9.911	9.500	10.000
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	35.817	72.200	72.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Direction de l'Administration pénitentiaire 9.000			
		2) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 15.000			
		3) Centre pénitentiaire de Givenich..... 6.500			
		4) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff..... 15.000			
		5) Administration pénitentiaire..... 27.000			
		<u>Total..... 72.500</u>			
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50.869	67.900	77.250
		<u>Détail:</u>			
		1) Direction de l'Administration pénitentiaire 21.000			
		2) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 14.600			
		3) Centre pénitentiaire de Givenich..... 27.650			
		4) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff..... 14.000			
		<u>Total..... 77.250</u>			
12.040 (12.12)	03.30	Frais de bureau.....	6.151	9.900	79.310
		<u>Détail:</u>			
		1) Direction de l'Administration pénitentiaire 10.000			
		2) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 13.000			
		3) Centre pénitentiaire de Givenich..... 12.800			
		4) Centre pénitentiaire D'Uerschterhaff..... 40.000			
		5) Institut de Formation Pénitentiaire 3.510			
		<u>Total..... 79.310</u>			
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de bureau	14.478	15.500	—

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de bureau.....	7.636	13.600	—
12.043 (12.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais de bureau	29.029	40.000	—
12.044 (12.12)	13.90	Institut de formation pénitentiaire: frais de bureau	1.621	3.510	—
12.050 (12.12)	03.30	Direction: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	7.701	7.100	8.300
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Achat, location et entretien de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	234.273	308.100	485.767
		<u>Détail:</u>			
		1) Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 290.000			
		2) Location et entretien des installations de télécommunications..... 195.767			
		Total..... 485.767			
12.052 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.606	13.000	44.750
		<u>Détail:</u>			
		1) Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 13.000			
		2) Location et entretien des installations de télécommunications..... 31.750			
		Total..... 44.750			
12.053 (12.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	221.826	237.000	336.209
		<u>Détail:</u>			
		1) Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 242.000			
		2) Location et entretien des installations de télécommunications..... 94.209			
		Total..... 336.209			
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110.378	138.980	—
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Location et entretien des installations de télécommunications.....	25.631	28.550	—

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.062 (12.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70.682	59.000	—
12.070 (12.12)	03.30	Direction: Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	180.514	204.600	263.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Location 70.700			
		2) Contrats d'entretien 133.900			
		3) Réparation et pièces de rechange 45.000			
		4) Hosting site Internet..... 14.000			
		Total..... 263.600			
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Exploitation, réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	176.693	298.000	3.742.198
		<u>Détail:</u>			
		1) Réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours 298.000			
		2) Exploitation et entretien; dépenses diverses 3.444.198			
		Total..... 3.742.198			
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Exploitation, réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	51.266	56.500	651.690
		<u>Détail:</u>			
		1) Réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours 58.000			
		2) Exploitation et entretien; dépenses diverses 593.690			
		Total..... 651.690			
12.082 (12.11)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Exploitation, réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	282.458	153.000	2.326.684
		<u>Détail:</u>			
		1) Réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours 328.000			
		2) Exploitation et entretien; dépenses diverses 1.998.684			
		Total..... 2.326.684			
12.083 (12.11)	13.90	Direction: Exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25.160	49.500	49.500

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.084 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.124.251	3.533.098	—
12.085 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	611.733	674.600	—
12.086 (12.11)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.877.518	1.900.000	—
12.125 (12.30)	03.30	Direction: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	27.284	80.000	140.000
12.141 (12.16)	13.90	Direction : Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	43.758	120.000	100.000
12.150 (12.30)	13.90	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde ; vaccinations préventives dans l'intérêt du service ; frais d'expertise et de psychothérapie au profit des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.243	91.400	5.220.716
		<u>Détail:</u>			
		1) Direction de l'Administration pénitentiaire	65.000		
		2) Centre pénitentiaire de Luxembourg	2.986.572		
		3) Centre pénitentiaire de Givenich	624.572		
		4) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff	1.544.572		
		<u>Total</u>	<u>5.220.716</u>		
12.151 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.677.652	3.300.000	—
12.152 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	937.981	479.000	—
12.153 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.147.853	1.835.000	—
12.190 (12.30)	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice)	221.178	280.000	275.000

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.191 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	107.171	161.000	199.534
12.192 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.480	26.800	17.300
12.193 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	135.588	227.000	184.000
12.210 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.377.635	1.542.000	1.529.304
12.211 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	234.840	211.000	245.000
12.212 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.653.682	2.194.772	1.970.640
12.213 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	858.125	868.000	860.853
12.214 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450.395	615.000	533.570
12.250 (11.12)	13.90	Frais de mise en place du centre pénitentiaire pour mineurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	468.817
		<u>Détail:</u>			
		1113 Indemnités pour services extraordinaires.....	4.522		
		1200 Indemnités pour services de tiers.			
		2) Cours et examens.....	4.000		
		9) Divers.....	41.274		
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.181		
		12012 Frais de route à l'étranger	392		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.455		
		1204 Frais de bureau	11.667		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	61.212		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	46.173		
		3) Chauffage	35.862		
		4) Réparations et entretien	39.100		
		1212 Frais d'experts et d'études	1.852		
		1215 Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	29.581		
		1221 Dépenses d'alimentation.....	111.296		
		1230 Achats de biens et services spécifiques	72.250		
		<u>Total.....</u>	<u>468.817</u>		
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs, diverses dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	591.002	432.150	671.922

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
		<u>Détail:</u> 1) Vêtements de travail 651.922 2) Frais de représentation a) Direction de l'Administration pénitentiaire 11.000 b) Centre pénitentiaire de Luxembourg 2.500 c) Centre pénitentiaire de Givenich 1.500 d) Centre pénitentiaire D'Uerschterhaff 4.000 e) Institut de Formation Pénitentiaire 1.000 Total 671.922			
12.310 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus : Habillement, chaussures, couchage ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	103.037	159.500	386.293
		<u>Détail:</u> 1) Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage 159.500 2) Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses 226.793 Total 386.293			
12.311 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: Menues dépenses de ménage; dépenses diverses	163.291	230.000	—
12.312 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus: Habillement, chaussures, couchage ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	44.575	47.500	105.000
		<u>Détail:</u> 1) Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage 49.000 2) Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses 56.000 Total 105.000			
12.313 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; menues dépenses de ménage; dépenses diverses	49.765	53.000	—
12.314 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: Habillement, chaussures, couchage ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	169.366	241.000	455.221
		<u>Détail:</u> 1) Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage 208.110 1) Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses 247.111 Total 455.221			
12.315 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: Menues dépenses de ménage; dépenses diverses	116.217	245.100	—

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.320 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	219.521	260.000	317.365
12.321 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	218.508	200.500	222.000
12.322 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	20.568	141.500	23.000
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg et aux Hôpitaux Robert Schuman et au Centre Hospitalier Emile Mayrisch. (Crédit sans distinction d'exercice).....	166.423	216.145	179.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg.....	47.000		
		2) Frais de location de chambres-cellules pour détenus aux Hôpitaux Robert Schuman	50.000		
		3) Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier Emile Mayrisch	82.000		
		<u>Total</u>	179.000		
12.331 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.670.559	8.977.935	8.962.687
		<u>Détail:</u>			
		1) Remboursement au CHL des frais découlant de l'organisation de services de soins	5.459.758		
		2) Remboursement au CHNP des frais découlant de l'organisation de services de soins	3.502.929		
		<u>Total</u>	8.962.687		
12.333 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück et à Doheem versuergt a.s.b.l.des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.768	404.629	419.860
		<u>Détail:</u>			
		1) Remboursement au CHNP des frais découlant de l'organisation de services de soins	147.603		
		2) Remboursement à Doheem Versuergt a.s.b.l.des frais découlant de l'organisation de services de soins	272.257		
		<u>Total</u>	419.860		

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.334 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Remboursement au Centre Hospitalier Emile Mayrisch des frais découlant de l'organisation de services de soins et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.876.725	9.535.226	9.748.948
12.336 (12.30)	13.90	Direction : Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe.....	11.954	16.650	39.000
12.337 (12.30)	13.90	Direction : Frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif).....	10.364	15.100	32.725
12.340 (12.50)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Droit d'accise et taxe de consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	167	2.000	2.000
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions, matériel anti-feu et matériel de sécurité	73.931	85.500	218.910
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	72.900		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	13.500		
		3) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff.....	129.000		
		4) Institut de Formation Pénitentiaire	3.510		
		<u>Total.....</u>	<u>218.910</u>		
12.351 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	10.420	12.800	—
12.352 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de protection individuelle; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	164.282	105.000	—
12.353 (12.30)	13.90	Institut de formation pénitentiaire: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	2.873	3.510	—
12.354 (12.30)	13.90	Direction: Acquisition de croix de service	9.938	—	10.000
12.370 (12.30)	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.513.586	1.986.828	2.080.726
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg/Centre pénitentiaire de Givenich.....	1.414.363		
		2) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff.....	666.363		
		<u>Total.....</u>	<u>2.080.726</u>		

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
33.000 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	564.712	690.249	713.140
34.090 (11.00)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif)	1.969.948	2.639.875	2.684.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			1.665.400
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....			330.800
		3) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff.....			688.000
		<u>Total.....</u>			<u>2.684.200</u>
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	475	57	—
12.510 (12.13)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Direction de l'Administration pénitentiaire: Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	60	4.370
12.511 (12.13)	13.90	CPL Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	183	—
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	63	—
12.561 (12.12)	13.90	Location et entretien des installations de télécommunications	—	1.385	—
12.581 (12.11)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaire de Givenich: Réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	—	—	645
12.585 (12.11)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaires de Givenich: Exploitation et entretien; dépenses diverses	—	—	3.471
12.586 (12.11)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Exploitation et entretien, dépenses diverses	—	—	79.042
12.650 (12.30)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Direction: Frais d'expertise et de psychothérapies au profit des détenus	—	—	1.655
12.690 (12.30)	13.90	Institut de formation pénitentiaire: Formation du personnel.....	—	2.530	4.786
12.692 (12.30)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaire de Givenich: Formation des détenus et frais d'encadrement	—	—	687
12.814 (12.30)	13.90	CPU - Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage.....	—	2.980	—

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.821 (12.30)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus ; acquisition d'outillage et de matières premières	—	—	157
33.500 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	—	91.974	—
Total de la section 13.02			116.617.499	131.871.324	132.877.468
Section 13.03 — Juridictions administratives					
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel.....	6.672.976	7.861.573	8.299.177
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....					7.572.163
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....					65.473
3) Charges sociales patronales.....					525.205
4) Allocations de repas.....					136.336
Total.....					8.299.177
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	333.638	500	500
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	300	300
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.273	25.000	25.825
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85.899	101.000	105.000
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	3.548	9.500	9.814
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.931	10.000	10.330
12.260 (12.30)	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	96.752	128.650	126.150
<i>Détail:</i>					
1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection.....					10.000
1204 Frais de bureau					66.200

13.03 — Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
		<i>1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications..... 49.900</i> <i>1207 Médicaments et matériel de premier secours 50</i> <i>Total..... 126.150</i>			
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000	2.066
35.060 (35.00)	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	3.360	4.360	4.360
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.760 (12.30)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	—	596
		Total de la section 13.03	7.220.377	8.142.983	8.584.218
		Section 13.04 — Conseil national de la justice			
10.000 (12.00)	13.90	Dotation au profit du Conseil national de la justice. (Crédit non limitatif)	47.201	527.800	728.313
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	122.157	389.113	600.526
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 545.534			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.265			
		3) Charges sociales patronales..... 30.899			
		4) Allocations de repas..... 7.828			
		<i>Total..... 600.526</i>			
		Total de la section 13.04	169.358	916.913	1.328.839
		Section 13.05 — Bureau de gestion des avoirs			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	559.211	1.042.218	1.178.360
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.032.195			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.759			
		3) Charges sociales patronales..... 107.704			
		4) Allocations de repas..... 28.702			
		<i>Total..... 1.178.360</i>			

13.05 — Bureau de gestion des avoirs

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
41.050 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Bureau de gestion des avoirs). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	361.200	399.700
		Total de la section 13.05	859.211	1.403.418	1.578.060
Section 13.06 — Office des signalements					
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel.....	—	163.508	384.010
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 359.044			
		3) Charges sociales patronales..... 19.747			
		4) Allocations de repas 5.219			
		Total..... 384.010			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	1.000	6.200
		<u>Détail:</u>			
		1 – Frais de route et de séjour..... 1.000			
		2 – Frais de route et de séjour à l'étranger 5.100			
		3 – Déménagement 100			
		Total..... 6.200			
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	5.000	—
12.110 (12.30)	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	2.500
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	10.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	8.000	5.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	35.000	25.900
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants 5.200			
		2) Campagnes publicitaires 20.700			
		Total..... 25.900			
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	5.000	10.000

13.06 — Office des signalements

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	6.400	26.000
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.100
		2) Documentation et bibliothèque.....			1.050
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux			750
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		1) Contrats d'entretien.....			100
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....			15.500
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques			
		1) Loyers			100
		2) Charges locatives accessoires			100
		1230 Achats de biens et services spécifiques			
		1) Système gestion horaire du personnel			3.800
		2) Frais de représentation.....			2.500
		<u>Total.....</u>			<u>26.000</u>
35.060 (35.00)	13.90	Transferts de revenus à l'étranger (non ventilé). (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.000	1.000
		Total de la section 13.06	—	230.008	470.610
		Total du département 13	283.409.060	318.219.497	339.748.942

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2023 Compte provisoire	2024 Budget voté	2025 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	47.201	527.800	728.313
11	Salaires et charges sociales	203.018.654	226.759.023	242.096.202
12	Achat de biens non durables et de services	73.497.063	82.777.504	87.392.640
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.115.846	3.140.535	3.375.665
34	Transferts de revenus aux ménages	4.301.002	4.573.875	4.971.800
35	Transferts de revenus à l'étranger	129.294	79.460	98.160
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	300.000	361.300	899.700
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	—	—	186.462
Total		283.409.060	318.219.497	339.748.942